



statut et rémunération employé APE

Par **stephanie adelisse**, le **29/09/2008** à **20:55**

J'ai le projet de créer un club d'anglais destiné aux enfants du primaire de l'école de ma commune. Ce projet est créé au sein de l'Association des Parents d'Elèves de l'école. Ces cours sont payés par les parents via l'APE qui me rétribue. J'aimerais savoir quel est alors mon statut ? L'APE peut-elle être mon "employeur" ? Comment déclarer ces futures rétributions ? L'APE peut-elle me déclarer ? Quelles sont les démarches ?
Merci de me répondre dès que possible.